

**Aide d'État – Décision de ne pas soulever d'objections**

(2020/C 381/11)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de l'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision	31 juillet 2020
Affaire n°	85346
Décision n°	099/20/COL
État de l'AELE	Norvège
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Indemnisation en faveur de l'aéroport de TORP Sandefjord dans le contexte de la pandémie de COVID-19
Base juridique	Le contrat entre le ministère des transports et Sandefjord Lufthavn AS, qui met en œuvre l'objectif du parlement norvégien de garantir la poursuite des activités des aéroports norvégiens
Type de mesure	Aide individuelle
Objectif	Indemniser Sandefjord Lufthavn AS pour une partie des dommages qu'il a directement subis du 1 <sup>er</sup> mars 2020 au 30 septembre 2020 du fait des mesures de confinement décidées par les autorités en conséquence de la pandémie de coronavirus
Forme de l'aide	Subvention
Budget	90 millions de NOK
Intensité	66,9 %
Secteurs économiques	Transport aérien
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère des transports Postboks 8010 Dep 0030 Oslo NORVEGE

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante: <http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/decisions/>